

Citoyenneté, nationalité et droits

EMC

CM1-CM2

3 x 45 min

Charte grise

03

NOMBRE DE
SÉANCESQUESTION FIL
ROUGE

Qu'est-ce qui permet de participer à la vie démocratique en France ?

CRITÈRE DE
RÉUSSITE

Expliquer le lien entre nationalité et citoyenneté, puis distinguer droits civils et droits politiques.

MATÉRIEL CLÉ

Fiche élèves photocopiable, correction, trace écrite, matériel de vote, ardoises ou cahier d'EMC.

VIGILANCE

Ne pas laisser croire qu'une personne étrangère n'a pas de droits : les droits civils protègent toute personne.

OBJECTIF DE LA SÉQUENCE

Comprendre qui bénéficie de droits en France et comment les citoyennes et citoyens participent à la vie démocratique.

Repères officiels retenus pour guider cette séquence commune (programme EMC du CM2) : Connaître les conditions d'acquisition de la nationalité française : montrer le lien étroit entre citoyenneté et nationalité. Un citoyen bénéficie de droits civils, puis politiques à sa majorité, et tout individu bénéficie de droits civils ; connaître le rôle politique des citoyennes et des citoyens : ils ont vocation à participer à la vie politique du pays et à l'évolution des institutions (découverte des procédures générales d'élaboration de la loi) ;

ENJEU D'APPRENTISSAGE

Éviter les confusions entre lieu de naissance, nationalité, citoyenneté et droit de vote ; comprendre qu'une démocratie protège les droits et organise la participation.

SAVOIRS À CONSTRUIRE

Nationalité : lien juridique avec un État.
Droits civils : pour toute personne. Droits politiques : participation des citoyens majeurs, notamment voter et être éligible.

- | | | |
|---|--------------------------------------|---------------|
| 01 | Nationalité et citoyenneté | 45 min |
| Partir de l'article 7 de la CIDE et de cas concrets pour construire les définitions. · Tableau de classement | | |
| 02 | Droits civils ou politiques ? | 45 min |
| Classer des situations, justifier et corriger l'idée « seuls les citoyens ont des droits ». · Billet de sortie | | |
| 03 | Participer à la démocratie | 45 min |
| Vivre un suffrage direct simplifié puis relier vote, représentants et décisions publiques. · Trace dans le cahier | | |

Nationalité et citoyenneté

CM1-CM2

45 min

01

SÉANCE 1 SUR 3

MATÉRIEL

Fiche élèves, pages 1 et 2 ; correction, page 1 ; ardoises.

ORGANISATION

Réflexion individuelle, binômes, mise en commun.

OBSTACLE

Penser que naître en France suffit toujours pour être français ou que nationalité et lieu de résidence sont identiques.

OBJECTIF UNIQUE

Expliquer la différence entre nationalité et citoyenneté à partir de situations concrètes.

Repère officiel retenu : Connaître les conditions d'acquisition de la nationalité française : montrer le lien étroit entre citoyenneté et nationalité. Un citoyen bénéficie de droits civils, puis politiques à sa majorité, et tout individu bénéficie de droits civils ;

ENJEU D'APPRENTISSAGE

Employer les mots justes sans déduire la nationalité du seul lieu de naissance ou de résidence.

SAVOIR À CONSTRUIRE

La nationalité est un lien juridique avec un État. La citoyenneté française est liée à la nationalité ; les droits politiques s'exercent à la majorité.

00-06

Question-problème

INDIVIDUEL PUIS ÉCHANGE BREF

PE

Recueille les réponses sans valider immédiatement et repère les confusions.

CONSIGNE

« Une personne qui naît en France est-elle toujours française ? Écrivez oui, non ou "cela dépend", puis une raison. »

ÉLÈVES

Se positionnent et formulent une première justification.

06-15

Le droit à une nationalité

LECTURE COLLECTIVE DE LA CIDE, ARTICLE 7

PE

Lit l'extrait : tout enfant a dès sa naissance le droit à un nom et le droit d'acquérir une nationalité. Fait distinguer « avoir un droit » et « être automatiquement français ».

CONSIGNE

« Soulignez ce que tout enfant doit pouvoir obtenir. Que garantit ce texte ? Que ne dit-il pas ? »

ÉLÈVES

Reformulent le droit à un nom et à une nationalité sans conclure sur la nationalité française.

Nationalité et citoyenneté

CM1-CM2

15-45 min

01

SUITE DE LA
SÉANCE

ÉTAYER SI BESOIN

Relire les situations à voix haute et fournir les mots « naissance », « famille » et « plus tard sous conditions », sans modifier la tâche attendue.

POINT DE
VIGILANCE

Présenter des voies d'acquisition simplifiées, toujours « sous conditions », sans demander aux élèves d'évaluer une situation familiale réelle.

BILAN APRÈS
SÉANCE

15-34

Quatre situations à classer

BINÔMES PUIS MISE EN COMMUN

PE

Distribue la fiche élèves et accompagne la lecture des quatre situations sans donner la catégorie attendue.

CONSIGNE

« Pour chaque situation, dites si la nationalité française est acquise à la naissance ou plus tard. N'inventez pas de condition absente. »

ÉLÈVES

Classent, argumentent, puis retiennent les voies communes : famille, naissance dans certains cas, ou acquisition plus tard sous conditions.

34-45

Institutionnaliser

COLLECTIF PUIS INDIVIDUEL

PE

Fait construire deux phrases exactes et reprend la question initiale.

CONSIGNE

« Complétez : La nationalité est... La citoyenneté française est liée à... »

ÉLÈVES

Écrivent : « La nationalité est le lien juridique entre une personne et un État. En France, la citoyenneté est liée à la nationalité ; les droits politiques s'exercent à la majorité. »

Droits civils ou politiques ?

CM1-CM2

45 min

02

SÉANCE 2 SUR 3

MATÉRIEL

Fiche élèves, pages 3 et 4 ; correction, page 2 ; ardoises.

ORGANISATION

Binômes, débat de classement, écrit individuel.

OBSTACLE

Associer « droit civil » au seul mot « citoyen » et priver mentalement les étrangers ou les mineurs de droits.

OBJECTIF UNIQUE

Classer un droit comme civil ou politique et justifier son choix.

Repère officiel retenu : Connaître les conditions d'acquisition de la nationalité française : montrer le lien étroit entre citoyenneté et nationalité. Un citoyen bénéficie de droits civils, puis politiques à sa majorité, et tout individu bénéficie de droits civils ;

ENJEU D'APPRENTISSAGE

Comprendre que les libertés protègent toute personne tandis que certains droits permettent aux citoyens majeurs d'agir politiquement.

SAVOIR À CONSTRUIRE

Liberté d'opinion, d'expression et sûreté : droits civils. Vote et éligibilité : droits politiques.

00-07

Réactivation

ARDOISE, INDIVIDUEL

PE

Propose trois profils : enfant français, adulte étranger résidant en France, adulte français. Demande qui possède des droits.

CONSIGNE

« Choisissez : tous, certains ou aucun. Justifiez en une phrase. »

ÉLÈVES

Répondent ; font émerger que toute personne bénéficie de droits.

07-18

Lire des droits fondamentaux

LECTURE GUIDÉE DE LA DDHC

PE

Présente les articles 2, 10 et 11 dans une formulation accessible : sûreté, liberté d'opinion, liberté d'expression dans le respect de la loi.

CONSIGNE

« Pour chaque article, donnez un exemple concret et une limite nécessaire au respect des autres. »

ÉLÈVES

Proposent un exemple, discutent la limite et distinguent liberté de toute-puissance.

Droits civils ou politiques ?

CM1-CM2

18-45 min

02

SUITE DE LA
SÉANCE

ÉTAYER SI BESOIN

Donner les deux amorces « droit civil : toute personne » et « droit politique : participation du citoyen majeur », sans modifier la tâche.

RÉPONSES ATTENDUES

**Droits civils :
opinion,
expression, sûreté.
Droits politiques :
vote, éligibilité,
élection d'un
représentant.**

BILAN APRÈS SÉANCE

18-35

Le tri argumenté

BINÔMES PUIS COLLECTIF

PE

Distribue la fiche élèves et veille à ce que chaque classement soit accompagné d'une justification.

CONSIGNE

« Classez chaque situation. Votre justification doit commencer par : "C'est un droit... parce que..." »

ÉLÈVES

Emploient tous « droit civil » ou « droit politique », précisent qui peut l'exercer et corrigent après confrontation.

35-45

Billet de sortie

INDIVIDUEL

PE

Lit deux affirmations et recueille une justification courte.

CONSIGNE

« 1. Un enfant a des droits civils. 2. Un citoyen français de dix ans vote aux élections politiques. Indiquez vrai ou faux et justifiez. »

ÉLÈVES

Répondent : vrai ; faux, les droits politiques comme le vote s'exercent à la majorité.

Participer à la démocratie

CM1-CM2

45 min

03

SÉANCE 3 SUR 3

MATÉRIEL

Matériel de vote imprimé ; urne ; correction, page 3 ; trace écrite commune.

ORGANISATION

Collectif, vote individuel et secret, analyse en groupes.

OBSTACLE

Réduire la démocratie au vote ou penser que la proposition gagnante autorise à ignorer les droits de la minorité.

OBJECTIF UNIQUE

Expliquer comment un suffrage direct permet aux citoyens de choisir une proposition ou un représentant.

Repère officiel retenu : connaître le rôle politique des citoyennes et des citoyens : ils ont vocation à participer à la vie politique du pays et à l'évolution des institutions (découverte des procédures générales d'élaboration de la loi) ;

ENJEU D'APPRENTISSAGE

Comprendre le vote comme une modalité réglée de participation, liée aux libertés, au pluralisme et au respect de tous.

SAVOIR À CONSTRUIRE

Au suffrage direct, les électeurs choisissent directement. En France, les citoyens majeurs votent et peuvent être éligibles sous les conditions prévues par la loi.

00-08

Préparer une décision

COLLECTIF

PE

Présente trois propositions réalisables et neutres pour la vie de classe. Vérifie qu'aucune ne porte atteinte aux droits d'un groupe.

CONSIGNE

« Nous allons choisir une proposition selon une règle commune. Quelles conditions rendent le choix juste ? »

ÉLÈVES

Proposent égalité des voix, secret, liberté du choix, règle annoncée et dépouillement transparent.

08-20

Voter au suffrage direct

VOTE INDIVIDUEL

PE

Organise l'émargement, le passage à l'isoloir symbolique, l'urne et le dépouillement.

CONSIGNE

« Choisissez directement une proposition. Votre vote est personnel et secret. »

ÉLÈVES

Votent, puis deux assesseurs dépouillent et annoncent les résultats contrôlés.

Participer à la démocratie

CM1-CM2

20-45 min

03

SUITE DE LA
SÉANCE

CRITÈRE OBSERVÉ

Expliquer le
suffrage direct et
relier droit de vote,
éligibilité,
représentants et
décision publique.

POINT DE
VIGILANCE

Le vote de classe
est une simulation
pour comprendre
un principe ; il ne
reproduit pas
toutes les règles
d'une élection
politique.

BILAN APRÈS
SÉANCE

20-34

Du vote à la citoyenneté

GROUPES PUIS MISE EN COMMUN

PE

Fait comparer le vote vécu avec une élection politique :
électeurs majeurs, candidats, représentants, décisions et
lois.

CONSIGNE

« Qu'avons-nous choisi directement ? Que choisissent
souvent les citoyens lors d'une élection ? Que doivent
respecter les gagnants ? »

ÉLÈVES

Définissent le suffrage direct, distinguent proposition et
représentant, puis relie vote, éligibilité et participation
à la vie publique.

34-45

Synthèse et vérification

INDIVIDUEL PUIS COLLECTIF

PE

Fait compléter un schéma oral : nationalité → citoyenneté
→ droits civils ; majorité → droits politiques →
participation.

CONSIGNE

« Expliquez en quatre phrases : nationalité, droits civils,
droits politiques, suffrage direct. »

ÉLÈVES

Produisent une synthèse : « La nationalité relie
juridiquement une personne à un État. Toute personne
bénéficie de droits civils. Les citoyens majeurs disposent
de droits politiques comme voter ou être éligibles. Au
suffrage direct, les électeurs choisissent directement. »